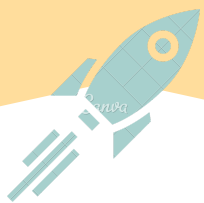


Schéma de la procédure d'équivalence pour les infirmiers auxiliaires autorisés (LPN)



LES VOIES POSSIBLES

pour les infirmiers auxiliaires autorisés formés à l'étranger



VOIE 1

Le candidat est éligible

- Passer le CPNRE.
- Passer le test jurisprudence Exam (JE).
- Demander l'inscription conditionnelle et l'autorisation conditionnelle (CR et CL) auprès de NSCN (si applicable).

Une fois le CPNRE réussi, le candidat peut postuler pour demander l'autorisation de pratique.

Frais :

CPNRE: 690 CAD
JE : 58 CAD
CR et CL: 58 CAD

Frais immatriculation : 325 CAD (NSCN)



VOIE 2

Le candidat est partiellement éligible, et aura besoin de compléter une des mesures additionnelles suivantes:

- Nursing Community Assessment Service (NCAS).
- OU
- Re-entry Program à Nova Scotia Community College (NSCC).

Après réussite dans une des deux mesures additionnelles, le candidat doit compléter la **voie 1**

Frais :

NCAS : 1725 CAD
Ré-entry Pr : 6556 - 11350 CAD

Délais :

NCAS : 2 jours
Re-entry Program : 12 mois



VOIE 3

Le candidat est non éligible

Le NSCN fournit au candidat des informations sur les raisons de la décision et le processus de révision du comité. D'autres informations concernant la reprise d'un programme de soins infirmiers peuvent être fournies à certains candidats; cela dépend de la raison du refus.

Sur la base du rapport consultatif (Advisory Report) émis par le Service national d'évaluation infirmière (SNÉI), Nova Scotia College of Nursing (NSCN) déterminera s'il y a des lacunes à combler.

Il existe 3 scénarios possibles pour la catégorie des infirmiers auxiliaires autorisés (IAA).

- **Le candidat est éligible (voir schéma récapitulatif pour les IAA-voie 1):**

Le candidat est admissible pour passer le CPNRE et l'examen de Jurisprudence (JE).

Après avoir réussi ces 2 tests, le candidat peut demander l'autorisation d'exercer en tant qu'infirmier auxiliaire autorisé (IAA) auprès de NSCN.

- **Le candidat est partiellement éligible (voir schéma récapitulatif pour les IAA-voie 2):**

NSCN estime qu'il existe des différences entre la formation en soins infirmiers reçue à l'étranger, et celle du Canada. Dans ce cas, des mesures supplémentaires sont nécessaires. Le candidat aura deux choix: soit passer par le Nursing Community Assessment Service (NCAS) ou bien compléter le Re-entry Program offert aux infirmiers auxiliaires autorisés à Nova Scotia Community College (NSCC). C'est seulement après avoir réussi l'une de ces deux options que le candidat peut entreprendre la voie 1 du processus.

- **Le candidat n'est pas éligible (voir schéma récapitulatif pour les IAA-voie 3):**

Après réception du rapport consultatif, estime qu'il existe de grandes différences entre la formation qu'a reçue le candidat dans son pays, et celle du Canada. Le candidat est alors considéré inadmissible à l'inscription et à l'obtention d'un permis. Le comité de NSCN informe le candidat des raisons de la décision et du processus de révision de la décision par le comité d'examen des inscriptions et des licences.